

# LOGNES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire le lundi 30 janvier 2017, à 19h30, à l'Hôtel de Ville.**

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2016.
2. Avis du Conseil Municipal sur le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 8 décembre 2016 – charges transférées relatives à la compétence ordures ménagères.
3. Avis du Conseil Municipal sur le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 8 décembre 2016 – charges transférées relatives à la contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
4. Avis du Conseil Municipal sur le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 8 décembre 2016 – charges transférées relatives à l'évènement culturel « Fêt-arts ».
5. Opposition au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Paris -Vallée de la Marne.
6. Désaffectation et déclassement d'un terrain situé rue du Village (parcelle cadastrée AC 93 pour partie).
7. Cession d'un terrain situé rue du Village (parcelle cadastrée AC 93 pour partie).
8. Demande d'autorisation au titre des ICPE d'exploiter une centrale à béton au 9 rue Lech Walesa par la société Béton Solutions Mobiles (BSM).
9. Dénonciation du principe de gratuité de l'occupation du domaine public par l'ex-société MédiaRéseaux Marne devenue Numéricable.
10. Contrat intercommunal de développement : approbation du programme d'actions - années 2017 à 2019.
11. Communications du Maire.

\* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, le

André YUSTE

Maire de Lognes